



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation **Projet de règlement 668-1** **Plans d'aménagement d'ensemble : modification de** **dispositions applicables aux zones H-92 et H-95**

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. C-19.1, art. 126)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 mai 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 668-1 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 668 afin d'actualiser certaines dispositions applicables aux zones H-92 et H-95

Ce projet de règlement a notamment pour effet d'assurer un développement cohérent du territoire non-construit de la ville, mais destiné à l'être, et de tenir compte des nouvelles normes et meilleures pratiques en matière de durabilité pour son aménagement.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu **le 6 juin 2023 à 17 h 30** dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot au 110, boulevard Perrot.

Au cours de l'assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer **exclusivement** à ce sujet.

Le projet de règlement numéro 668-1 n'est pas un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 11 mai 2023.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière